

Pourcentage d'écoles accueillant les élèves pendant la pause de midi (année scolaire 2019-2020)

Le tableau ci-dessous présente les réponses de l'enquête CDIP-IDES à la question : « Quel est le pourcentage d'écoles accueillant les enfants pendant la pause de midi ? »

	Degré primaire (1 – 2)	Degré primaire (3 – 8)	Degré secondaire I (9 – 11)
BE-fr	90% ⁽¹⁾	90% ⁽¹⁾	90% ⁽¹⁾
FR-fr	100% ⁽²⁾	100% ⁽²⁾	100%
GE	100% ⁽³⁾	100% ⁽³⁾	1% – 25% ⁽⁸⁾
JU	1% – 25% ⁽⁴⁾	1% – 25%	26%-50% ⁽⁹⁾
NE	Organisation communale ⁽⁵⁾	Organisation communale ⁽⁵⁾	1% – 25% ⁽¹⁰⁾
VS-fr	1%-25% ⁽⁶⁾	1%-25% ⁽⁶⁾	1%-25% ⁽⁶⁾
VD	Organisation communale ⁽⁷⁾	Organisation communale ⁽⁷⁾	Organisation communale ⁽⁷⁾

Notes :

(1) BE-fr : Les offres d'écoles à horaire continu dans les communes du canton de Berne sont ouvertes à tous les élèves de 1^{re} à 11^e année. Les communes sont obligées de fournir une offre si plus de dix enfants la fréquentent.

(2) FR-fr : Structure mise en place par les communes ou des associations (et non pas par les écoles).

(3) GE : Tous les parents qui en font la demande peuvent inscrire leur enfant au parascolaire à midi. S'ils souhaitent la prestation, la présence de l'élève est alors contractuelle. Les restaurants scolaires et les prises en charge du midi sont regroupés dans une école du quartier.

(4) JU : Les structures d'accueil ne dépendent pas de l'organisation scolaire.

(5) NE : L'accueil parascolaire dépend de l'organisation des communes, non pas des écoles.

(6) VS-fr : Estimation ne relevant pas de statistiques officielles.

(7) VD : La prise en charge parascolaire (tôt le matin, à midi, en fin de journée) est une compétence communale, et ne dépend pas des écoles.

(8) GE : Les 19 établissements proposent des activités pendant la pause de midi : repas et/ou activités artistiques ou sportives et/ou soutien pédagogique. Aucune de ces activités n'est cependant obligatoire et la présence des élèves n'est pas contractuelle.

(9) JU : Il s'agit en fait d'une offre qui n'est assurée que pour une petite partie des élèves.

(10) NE : La grande majorité des élèves du secondaire I rentrent dîner à la maison. Quelques établissements donnent la possibilité aux élèves de rester à l'école pendant la pause de midi, mettent à disposition des locaux pour cela (réfectoires), parfois équipés de fours micro-ondes, mais il n'y a pas d'encadrement assumé par du personnel.

Source et complément d'information : Centre d'information et de documentation de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP-IDES), [Enquête auprès des cantons 2019-2020](#), (consulté le 27.06.2021).

Réalisation du tableau : Institut de recherche et de documentation pédagogique (2021).